



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/172
5 juillet 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Quarante-troisième session
Genève, 13-17 septembre 2004
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION
TECHNIQUE DE LA CNUCED**

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé

En 2003, les activités de coopération technique de la CNUCED ont été davantage axées sur le développement des capacités; se sont rapprochées des analyses et des délibérations de l'organisation; ont privilégié les pays les moins avancés; et ont été caractérisées par la hausse du niveau des contributions et du taux d'exécution. Elles ont continué de répondre aux priorités définies par les pays et les régions bénéficiaires et ont contribué à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le Plan d'action de Bangkok. En 2003, les contributions aux fonds d'affectation spéciale, qui sont la principale source de financement des activités opérationnelles de la CNUCED, ont progressé de 28,6 % et se sont élevées à 26,6 millions de dollars, soit un montant record. Les dépenses générales de coopération technique ont augmenté de plus de 25 %, comparées à 2002, pour atteindre 27,8 millions de dollars. L'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé, au titre du chapitre 35 du budget ordinaire (Compte pour le développement), quatre nouveaux projets que la CNUCED est chargée d'exécuter. Sur le plan institutionnel, à sa cinquantième session tenue en octobre 2003, le Conseil du commerce et du développement a adopté une nouvelle stratégie de coopération technique pour la CNUCED qui met l'accent sur le développement des capacités. Le présent rapport procède à une première évaluation de la mise en œuvre de cette stratégie. Il contient aussi des recommandations qui sont soumises au Groupe de travail et au Conseil pour examen.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction	3
I. APERÇU DES ACTIVITÉS EXÉCUTÉES DEPUIS LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE.....	3
II. TENDANCES DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES ET ET DE L'EXÉCUTION	6
A. Tendances de la mobilisation des ressources.....	6
B. Tendances de l'exécution	8
III. APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COOPÉRATION TECHNIQUE	10
A. Développement des capacités	11
B. Lien entre les travaux d'analyse et les activités de coopération technique.....	14
C. Partenariats avec d'autres organisations et avec la société civile	16
D. Maîtrise, par les bénéficiaires, d'activités répondant à leurs demandes	17
E. Priorité aux pays en développement ayant les plus grands besoins	17
F. Suivi et évaluation	18
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	19
Tableaux	
1. Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 1997-2003	7
2. Dépenses totales de coopération technique de la CNUCED par source de financement, 1990, 1996-2003	9
3. Dépenses au titre des projets, par division/programme, au 31 décembre 2003	11
4. Dépenses de coopération technique, par région et par programme, 2000-2003	13
Graphiques	
1. Évolution de la mobilisation des ressources pour la coopération technique de la CNUCED, par source de financement, 1972-2003.....	8
2. Origine des contributions aux fonds d'affectation spéciale, 2003	10
3. Dépenses, par source de financement, 2003	10
4. Dépenses de coopération technique par région, 1996-2003.....	15

INTRODUCTION

1. Destiné à aider le Conseil du commerce et du développement à procéder à son examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED, le présent rapport a été établi conformément au paragraphe 107 b) du document «Un partenariat pour la croissance et le développement» (TD/378/Rev.1), adopté à la neuvième session de la Conférence.
2. Ce rapport sera également soumis au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme dans le cadre de son examen des activités de coopération technique de la CNUCED en 2003. Il analyse aussi l'évolution des activités de coopération technique de la CNUCED depuis 2000 (c'est-à-dire entre la dixième et la onzième sessions de la Conférence). Le Conseil sera saisi des conclusions du Groupe de travail.

I. APERÇU DES ACTIVITÉS EXÉCUTÉES DEPUIS LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE

3. On constate une forte augmentation du taux d'exécution des programmes de coopération technique de la CNUCED depuis la dixième session de la Conférence. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, qui sont la principale source de financement des activités opérationnelles, sont passées de 18,6 millions de dollars en 2000 à 26,6 millions de dollars en 2003, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 12,5 %. Cette évolution traduit la confiance que les États membres accordent aux activités opérationnelles de la CNUCED. Les dépenses de coopération technique provenant de toutes les sources de financement ont augmenté entre 2000 et 2003, passant de 24,1 millions de dollars à 27,8 millions de dollars. Le taux d'exécution a progressé en moyenne de 4,9 % par an.
4. Au cours des quatre années séparant la dixième session de la onzième session de la Conférence, les activités opérationnelles de la CNUCED ont contribué à la mise en œuvre des recommandations pertinentes formulées dans le Plan d'action de Bangkok. Celles-ci portaient notamment sur: le rapprochement des analyses directives, des délibérations intergouvernementales et des activités opérationnelles; la consolidation du renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement dans les pays bénéficiaires; et la priorité accordée à l'apport d'une assistance technique aux pays les moins avancés (PMA). Pour atteindre les objectifs de développement des capacités, l'accent a été mis sur la durabilité des activités, sur leur maîtrise par les pays bénéficiaires et sur la constitution de partenariats. La conception et la mise en œuvre des activités répondaient de plus en plus aux besoins et exigences que les pays bénéficiaires avaient eux-mêmes définis (c'est-à-dire à leurs demandes). Concernant l'intégration des activités opérationnelles dans les travaux de recherche et les délibérations, tout a été fait pour que les activités exécutées dans chaque domaine de recherche et de coopération technique soient complémentaires et se renforcent mutuellement. Les résultats obtenus étaient pris en compte dans les travaux du mécanisme intergouvernemental et les délibérations des organes intergouvernementaux étaient intégrées dans les travaux de recherche et les activités opérationnelles. À cet égard et dans le cadre de l'application de son programme de travail, le secrétariat devait être très attentif à la complémentarité des travaux d'analyse et des activités de coopération technique et aux arbitrages à effectuer entre les premiers et les secondes.

5. Afin d'améliorer la prestation des services de coopération technique et de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires et aux préoccupations des donateurs, un certain nombre d'initiatives ont été lancées. Les consultations menées entre les bénéficiaires, les donateurs et le secrétariat ont ainsi été renforcées, notamment par l'organisation de deux retraites sur la coopération technique et par la conduite d'un examen interne des activités opérationnelles de la CNUCED. Les retraites ont permis aux États membres et aux fonctionnaires du secrétariat chargés de l'administration et de l'exécution des programmes de coopération technique de tenir des consultations informelles. La seconde retraite a porté en particulier sur la question du développement des capacités dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement. L'examen interne a permis de définir un certain nombre de priorités concernant: les modalités organisationnelles et les pratiques de gestion; les relations avec les bénéficiaires, les donateurs et les organismes; ainsi que le mandat et la stratégie de coopération technique.

6. En outre, au cours des dernières années, les débats que le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a consacrés, à ses sessions de septembre, à la coopération technique ont fait ressortir l'importance du développement des capacités dans les domaines du commerce et de l'investissement comme objectif final des activités opérationnelles de la CNUCED. Les délibérations du Groupe de travail et du Conseil du commerce et du développement ont aussi montré que ces activités devraient être rationalisées afin de mieux répondre aux besoins des pays bénéficiaires et aux préoccupations des donateurs. C'est dans ce contexte que la nécessité d'adopter une nouvelle stratégie de coopération technique de la CNUCED est devenue plus manifeste. Le Conseil a prié le secrétariat d'établir une nouvelle stratégie de coopération technique, qui a été examinée par le Groupe de travail en septembre 2003 et approuvée par le Conseil à sa cinquantième session en octobre 2003 (décision 478 (L)). Cette nouvelle stratégie a été élaborée et adoptée a) en s'inspirant de la stratégie suivie depuis 1997, qui était considérée par les États membres comme un cadre utile qui avait besoin d'être actualisé; et b) après avoir organisé des réunions avec toutes les divisions et unités administratives de la CNUCED afin de tenir compte de l'expérience acquise et des tâches exécutées dans leurs domaines de compétence respectifs.

7. Les objectifs et la teneur de la nouvelle stratégie traduisent la mission de la CNUCED telle qu'elle a été définie aux neuvième et dixième sessions de la Conférence. Cette stratégie vise à accroître le rôle de la coopération technique de la CNUCED dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et à privilégier le développement des capacités en tant que but final de l'assistance technique.

8. Cette nouvelle stratégie a été inspirée par la notion du développement des capacités, définie par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (et appliquée par de nombreux organismes des Nations Unies), qui met l'accent sur le renforcement de la capacité endogène des pays en développement de concevoir et de mettre en œuvre leur propre politique en matière de commerce et de développement. Elle met en évidence le rôle de certains instruments d'assistance technique de la CNUCED qui revêtent une importance particulière pour le développement des capacités. Il convient néanmoins de noter que l'accent mis sur la capacité endogène ne constitue pas une nouveauté dans les programmes d'assistance technique de la CNUCED. Cette priorité répond à une demande croissante des États membres et figurait déjà parmi les objectifs de nombreuses activités que la CNUCED exécute de longue date.

9. Le développement des capacités, qui est la priorité et l'objectif de la nouvelle stratégie, exige un rapprochement des activités opérationnelles de la CNUCED, des analyses du secrétariat et des travaux du mécanisme intergouvernemental. Il requiert aussi une multiplication et un renforcement des partenariats avec d'autres organisations et institutions internationales fournissant une assistance technique liée au commerce et à l'investissement, et il encourage les relations avec des organisations régionales et la société civile, notamment avec des organisations non gouvernementales (ONG), des universités et des entreprises. Cette stratégie met l'accent sur la maîtrise, par les bénéficiaires, d'activités de coopération technique qui répondent à leurs demandes. Elle accorde la priorité aux activités en faveur des PMA et des pays en développement ayant les plus grands besoins.

10. Conformément à son objectif, cette stratégie privilégie le développement de la capacité endogène des pays bénéficiaires dans le domaine des politiques de commerce et de développement. Elle touche aux trois niveaux auxquels cette capacité endogène doit être développée, à savoir: le niveau individuel, en particulier grâce à la formation; le niveau institutionnel (appui aux institutions publiques et privées); et le niveau sociétal, axé sur la participation de la société civile.

11. La période considérée a aussi été marquée par l'évolution positive des politiques d'aide au développement de certains donateurs de la CNUCED, en particulier sous la forme de fonds accrus versés à l'aide multilatérale. Le lien entre la réduction de la pauvreté et la fourniture d'une assistance au développement liée au commerce devient une priorité dans les politiques de développement de nombreux donateurs de la CNUCED. Les contributions accrues aux activités de coopération technique de la CNUCED témoignent de cette tendance.

12. La CNUCED a pu ainsi élargir les thèmes et la répartition géographique de ses activités opérationnelles. À cet égard, un nombre croissant de donateurs ont également pris des engagements financiers à plus long terme et fait des annonces de contribution pluriannuelles, atténuant ainsi les problèmes liés au caractère non prévisible des ressources.

13. Une autre évolution importante, au cours des dernières années, a été l'accès accru de la CNUCED aux programmes d'aide bilatérale de certains donateurs. Cela lui a permis de fournir des services d'assistance technique aux pays jugés prioritaires par les donateurs concernés, en plus des contributions volontaires qui lui avaient été versées dans le cadre de programmes d'aide multilatérale. Le meilleur exemple en est le projet relatif aux «Stratégies et à la préparation de l'Inde dans le contexte du commerce et de la mondialisation», qui dispose d'un budget de 8,6 millions de dollars sur cinq ans, financé par le Department for International Development du Royaume-Uni.

14. Pendant la période considérée, les activités de formation ont joué un rôle particulier dans l'exécution des projets. Les ressources provenant du chapitre 35 du budget ordinaire (Compte pour le développement) ont permis d'organiser des cours de formation intensifs sur «les principales questions qui se posent sur la scène économique internationale», en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.

II. TENDANCES DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE L'EXÉCUTION

15. En 2003, les activités de coopération technique de la CNUCED ont continué de viser à répondre aux priorités définies par des pays et régions en développement et ont contribué à la mise en œuvre des recommandations adoptées aux grandes conférences internationales, en particulier des mandats confiés dans le Plan d'action de Bangkok.

A. Tendances de la mobilisation des ressources

16. Les activités de coopération technique de la CNUCED continuent d'être financées par trois grandes sources: les fonds d'affectation spéciale, le PNUD et le budget-programme de l'ONU (voir le graphique 1).

17. Les fonds d'affectation spéciale sont alimentés par les contributions volontaires versées par des gouvernements, des donateurs multilatéraux, des ONG, des entreprises et des fondations. En 2003, quelque 70 gouvernements et une vingtaine d'organisations multilatérales ou autres ont contribué aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED. Les contributions totales se sont élevés à 26,6 millions de dollars, soit une augmentation de 28,6 % par rapport à l'année précédente (voir le tableau 1 et le graphique 2). Il s'agit d'un montant record qui s'explique par la hausse des contributions provenant de toutes les sources – pays développés, pays en développement et donateurs multilatéraux. Celles des pays développés ont représenté plus de 60 % du montant total des contributions versées aux fonds d'affectation spéciale, atteignant 16,3 millions de dollars – soit une augmentation de 14,8 % par rapport à l'année précédente. Les contributions des pays en développement ont représenté le quart des contributions totales versées aux fonds d'affectation spéciale, s'élevant à 6,8 millions de dollars – soit une hausse de 64 % par rapport à 2002. La majorité de ces contributions ont pris la forme d'autofinancements de projets de pays spécifiques, soit par des ressources budgétaires nationales, soit grâce à des prêts ou subventions d'institutions financières internationales. Ces contributions ont, en particulier, été directement affectées au financement de projets de pays dans les domaines de la réforme douanière et de la gestion de la dette. Cela témoigne de la pertinence et de l'utilité des deux principaux programmes d'assistance technique de la CNUCED, à savoir le SYDONIA et le SYGADE.

Tableau I
Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 1997-2003^a
(en milliers de dollars É-U)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Contributions des pays développés ^b	5 991	9 373	7 863	13 312	10 744	14 243	16 353
Pays en développement et pays en transition – contributions générales	996	624	1 195	639	378	320	169
Pays en développement et pays en transition – autofinancements ^c	1 092	2 070	938	2 330	4 819	3 822	6 653
Commission européenne	3 821	3 527	1 139	675	551	1 374	2 173
Autres contributions multilatérales ^d	905	1 055	1 758	594	956	675	996
Fondation/divers	464	557	742	1 127	589	271	284
Total	13 270	17 207	13 635	18 677	18 037	20 705	26 628

^a Non comprises les contributions de tiers pour la participation aux coûts versées par l'intermédiaire du PNUD.

^b Le chiffre pour 2003 n'inclut pas un montant de 616 463 dollars au titre des experts associés.

^c Pour des activités dans leur propre pays, financées sur le budget national ou au moyen de prêts de la Banque mondiale ou de banques régionales de développement.

^d Pour plus de détails, voir le tableau 6 de l'annexe statistique (TD/B/WP/172/Add.2).

18. En 2003, les contributions de donateurs multilatéraux ont augmenté pour atteindre 3,2 millions de dollars, soit 12 % des contributions totales. Le principal donateur multilatéral a été la Commission européenne, qui a versé plus des deux tiers des contributions des donateurs multilatéraux. La Commission européenne a surtout financé des projets relatifs au SYDONIA en Albanie et en Bosnie-Herzégovine ainsi qu'un projet d'assistance technique liée au commerce au Bangladesh.

19. Les ressources du budget-programme de l'ONU sont fournies au titre du Programme de coopération technique et du Compte pour le développement, correspondant respectivement aux chapitres 23 et 35 des dépenses. En décembre 2003, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé quatre nouveaux projets que la CNUCED est chargée d'exécuter dans le cadre de la quatrième tranche du Compte pour le développement, pour un budget total de 2,6 millions de dollars. Au titre de la troisième tranche, la CNUCED a pu disposer de 20 % des ressources du Compte pour le développement, témoignant ainsi de la confiance qui lui est accordée en tant qu'organisme fournissant des services de coopération technique liés au commerce et à l'investissement. Ces quatre projets portent sur le renforcement des capacités a) des pays en développement pour un endettement viable; b) des pays en développement de réaliser les objectifs de développement du Millénaire grâce à des politiques et mesures relatives au commerce et à des domaines connexes; c) des pays en développement sans littoral et des pays

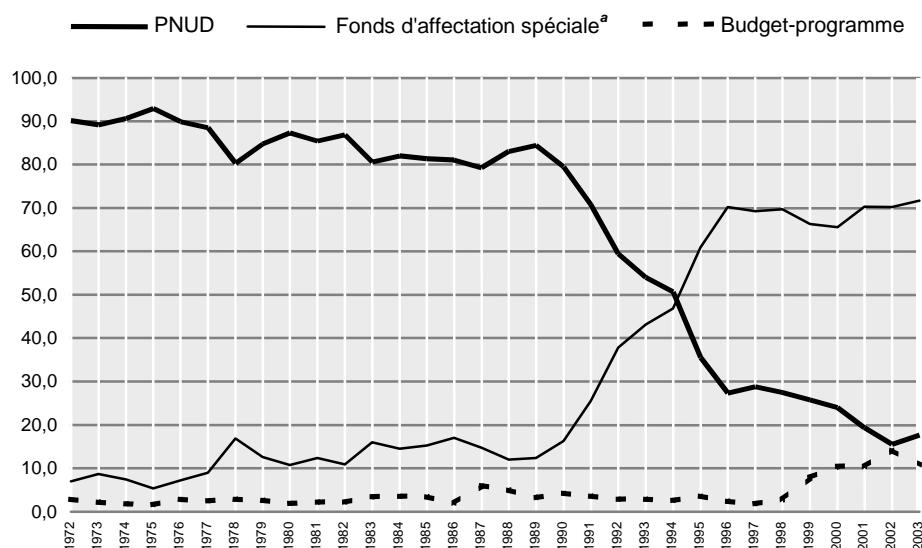
en développement de transit en matière de facilitation du commerce et du transport; d) des organismes de promotion de l'investissement des pays en développement.

B. Tendances de l'exécution

20. Parallèlement à la forte augmentation des contributions, les dépenses de coopération technique de la CNUCED provenant de toutes les sources ont également fortement augmenté pour atteindre 27,8 millions de dollars, en hausse de 25,5 % par rapport à l'année précédente (voir le tableau 2 et le graphique 3) – atteignant un montant annuel record. Cela s'explique par la progression de 30 % des dépenses effectuées par les fonds d'affectation spéciale, soit 19,9 millions de dollars, et par une augmentation de 1,5 million de dollars au titre des projets financés par le PNUD, qui ont totalisé 4,9 millions de dollars. Les dépenses de coopération technique provenant du budget ordinaire sont restées inchangées.

Graphique 1

Évolution de la mobilisation des ressources pour la coopération technique de la CNUCED, par source de financement, 1972-2003
(en pourcentage des contributions annuelles totales)



^a Y compris les dépenses relatives au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et aux experts associés.

21. Les dépenses de coopération technique ont augmenté dans les quatre grands domaines de travail de la CNUCED: mondialisation et développement (11 % des dépenses totales, en hausse de 13 %); commerce international des biens et services et questions relatives aux produits de base (25 % des dépenses totales, en hausse de 56 %); investissement, développement des entreprises et technologie (19 % des dépenses totales, en hausse de 25 %); et infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale (33 % des dépenses totales, en hausse de 13 %).

22. En 2003, les programmes d'assistance technique ayant mobilisé le plus de fonds ont porté sur le SYDONIA (6 millions de dollars); la politique d'investissement et le renforcement des capacités (4 millions de dollars); le SYGADE (3 millions de dollars); les négociations commerciales et la diplomatie commerciale (2,8 millions de dollars); le commerce, l'environnement et le développement (2 millions de dollars); le droit et la politique de la concurrence et la protection du consommateur (1,2 million de dollars); et la logistique commerciale (1,4 million de dollars) (voir le tableau 3).

23. La CNUCED a poursuivi ses activités de coopération technique sur la base de projets de pays spécifiques et de projets régionaux et interrégionaux. Les activités menées au niveau des pays ont représenté 36 % des dépenses totales en 2003, soit 18,7 % de plus que l'année précédente. Les activités menées au niveau interrégional représentaient 55 % des dépenses totales en 2003, en hausse de 29 % environ. Enfin, la part des activités régionales était de 8,4 % environ.

24. L'augmentation des dépenses consacrées aux projets de pays est essentiellement due à un taux d'exécution plus élevé en Asie. Les pays concernés sont en particulier le Bangladesh, le Timor-Leste, l'Inde, le Népal et le Vietnam. Lorsque les dépenses consacrées aux projets de pays ont augmenté en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, elles ont, dans les deux cas, baissé en pourcentage.

Tableau 2

**Dépenses totales de coopération technique de la CNUCED
par source de financement, 1990, 1996-2003**
(en millions de dollars É.-U.)

	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
PNUD	17,4	6,1	6,8	6,0	6,5	5,8	4,5	3,4	4,9
Fonds d'affectation spéciale ^a	3,6	15,8	16,1	15,2	16,9	15,8	16,3	15,3	19,9
Budget-programme	0,6	0,5	0,4	0,6	2,0	2,5	2,4	3,1	3,0
Total	21,6	22,4	23,3	21,8	25,4	24,1	23,2	21,8	27,8

^a Y compris les dépenses relatives au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et aux experts associés.

25. La progression des dépenses interrégionales est due en grande partie au taux d'exécution plus élevé des projets suivants: phase II du projet CNUCED/PNUD intitulé «*Globalization, Liberalization and Sustainable Development*»; renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine du droit de la concurrence; renforcement de la capacité d'améliorer les politiques et les négociations sur de grandes questions commerciales et environnementales; consolidation des capacités de gestion de la dette; et accroissement des dépenses relatives à certains projets liés à l'investissement.

26. Concernant la répartition géographique des activités (voir le tableau 4 et le graphique 4), la part de l'Afrique est restée inchangée à environ 14 %. Celle de l'Asie et du Pacifique a augmenté pour représenter 20 % des dépenses totales relatives aux activités opérationnelles de

la CNUCED. La part de l'Amérique latine et des Caraïbes a légèrement diminué pour atteindre 8,1 %. La part de l'Asie a augmenté essentiellement en raison de la hausse des dépenses relatives à certains projets de pays.

27. Les PMA continuent d'être les principaux bénéficiaires de la coopération technique de la CNUCED. Les dépenses qui leur ont été consacrées se sont élevées à 8,8 millions de dollars en 2003, contre 6,3 millions de dollars en 2002, soit une hausse de 37 %. En 2003, elles représentaient 32 % des dépenses totales.

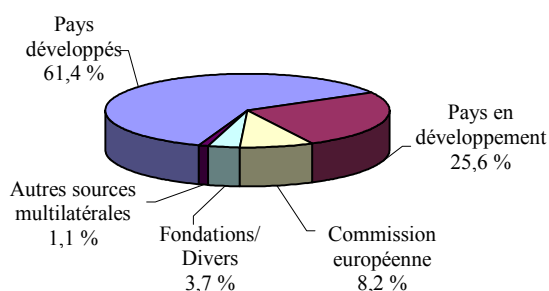
III. APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COOPÉRATION TECHNIQUE

28. Au paragraphe 6 de sa décision 478 (L)¹ relative à l'«Examen des activités de coopération technique de la CNUCED», le Conseil a prié le Groupe de travail d'examiner, lors de ses sessions annuelles consacrées aux activités de coopération technique, les progrès réalisés dans l'application de la stratégie publiée en annexe et de lui faire rapport à ce sujet. C'est là l'objectif de la présente section.

29. La nouvelle stratégie de coopération technique de la CNUCED a commencé à être mise en œuvre en octobre 2003, après son approbation par le Conseil. La période considérée est trop courte pour permettre d'évaluer les améliorations dues à l'application de cette stratégie, en particulier concernant la prévisibilité des ressources, la priorité accordée au renforcement des capacités endogènes des bénéficiaires et la cohérence reposant sur les priorités thématiques.

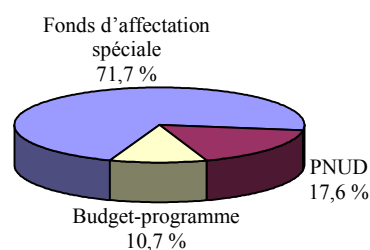
Graphique 2

Origine des contributions aux fonds d'affectation spéciale, 2003
(en pourcentage des contributions totales)



Graphique 3

Dépenses, par source de financement, 2003
(en pourcentage des dépenses totales)



30. Malgré le peu de temps qui s'est écoulé, plusieurs activités de la CNUCED, qui étaient en cours lorsque la stratégie a été adoptée et de nombreuses autres activités entreprises après cette date, répondent aux objectifs du développement des capacités: comme il a été dit plus haut, cette stratégie vise à privilégier des aspects essentiels de l'assistance de la CNUCED et à la rendre plus efficace, sans pour autant en modifier la nature. Il convient donc de tirer un bilan partiel de

¹ Cette section devrait être lue en parallèle avec les dispositions de la décision 478 (L) ainsi que de son annexe intitulée «Stratégie de coopération technique de la CNUCED» figurant dans le document TD/B/50/14 (vol. I).

l'application de cette stratégie pendant la période considérée afin de recenser les premiers progrès réalisés ainsi que les améliorations à apporter – en particulier à la lumière des résultats de la onzième session de la Conférence².

31. À cette fin, des exemples typiques des activités que poursuit la CNUCED ont été choisis pour illustrer la mise en œuvre de cinq éléments fondamentaux de la nouvelle stratégie: a) développement des capacités; b) rapprochement des travaux de recherche et de la coopération technique; c) partenariats; d) maîtrise, par les bénéficiaires, d'activités répondant à leurs demandes; e) priorité aux activités en faveur des PMA; et f) suivi et évaluation.

A. Développement des capacités³

32. Dans ce domaine, l'exemple le plus récent est l'Institut virtuel du commerce et du développement de la CNUCED, qui contribue à élargir l'impact des activités de formation de l'organisation dans ses domaines de compétence et à renforcer la capacité institutionnelle des établissements universitaires dans les pays du Sud. Cet institut répond aux demandes d'assistance de plus en plus nombreuses provenant des États membres en matière de formation et de programmes d'enseignement sur les questions relatives au commerce, à l'investissement et au développement. Le développement de la capacité endogène est également un objectif du programme TrainForTrade, qui recense les capacités locales de formation afin d'appuyer la formation de formateurs et la diffusion locale des cours, notamment par l'enseignement à distance. TrainForTrade et l'Institut virtuel proposent des services différents, mais complémentaires: le second aide à l'élaboration de cours, en particulier au niveau universitaire (sans dispenser de formation lui-même), tandis que le premier vise avant tout les professionnels en activité.

Tableau 3

Dépenses au titre des projets, par division/programme, au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars É.-U.)

Division/Programme	PNUD	Fonds d'affectation spéciale ^a	Budget-programme	Total	
				Montant	%
<i>Mondialisation et stratégies de développement, total</i>	307	2 786	93	3 185	11,5
Politiques macroéconomiques et politiques de développement	-	115	-	115	0,4
SYGADE	307	2 521	93	2 921	10,5
Programmes spéciaux	-	149	-	149	0,5
<i>Commerce international des biens et services, et des produits de base, total</i>	1 249	5 406	226	6 881	24,8
Analyse commerciale	216	336	-	552	2,0

² Par. 7 de la stratégie.

³ Par. 3 de la stratégie.

Division/Programme	PNUD	Fonds d'affectation spéciale ^a	Budget-programme	Total	
				Montant	%
Négociations commerciales et diplomatie commerciale	695	2 134	18	2 847	10,2
Produits de base	21	173	50	244	0,9
Commerce, environnement et développement	263	1 784	-	2 047	7,4
Droit et politique de la concurrence, protection du consommateur	54	979	158	1 192	4,3
<i>Investissement, technologie et développement des entreprises, total</i>	900	3 892	547	5 339	19,2
Analyse des questions d'investissement	24	685	-	709	2,6
Politiques d'investissement et renforcement des capacités	739	2 665	547	3 952	14,2
Technologie et entreprise	137	542	-	678	2,4
<i>Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale, total</i>	1 581	6 658	827	9 066	32,6
Logistique commerciale	165	1 270	-	1 435	5,2
SYDONIA	1 342	4 614	-	5 955	21,4
Information et formation	-27	19	418	410	1,5
Mise en valeur des ressources humaines	-	197	-	197	0,7
TrainForTrade	-	559	-	559	2,0
Pôles commerciaux	71	-1	-	70	0,3
Commerce électronique	31	-	409	440	1,6
<i>PMA, total</i>	83	723	-	806	2,9
<i>Services consultatifs interdivisions, total</i>	-	-	1 178	1 178	4,2
<i>Direction exécutive et gestion, total</i>	768	454	110	1 332	4,8
TOTAL GÉNÉRAL	4 887	19 919	2 982	27 788	100,0

^a Y compris les dépenses relatives au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et aux experts associés.

33. Une des principales activités entreprises par la CNUCED dans le domaine de la formation porte sur l'application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok: entre 2001 et 2004, sept cours sur «les principales questions qui se posent sur la scène économique internationale» ont été organisés dans tous les domaines de compétence de la CNUCED. Les participants ont jugé satisfaisantes aussi bien la structure que la teneur des modules de formation. L'élaboration de cours régionaux a permis de mieux adapter le programme d'enseignement de la CNUCED aux besoins locaux et a accru le rôle des formateurs de pays en développement et des universités dispensant ces cours.

34. Le Programme de gestion de la dette – SYGADE – est un exemple des activités de la CNUCED axées sur la valorisation à long terme des capacités humaines et institutionnelles des pays bénéficiaires dans le domaine des pratiques de gestion de la dette. Cet objectif est atteint par le biais de projets de pays ainsi que par l'organisation de conférences internationales et régionales et de séminaires de formation pendant lesquels les participants peuvent tirer parti de leurs expériences respectives. Une caractéristique importante du SYGADE en matière de développement des capacités locales est l'interface de son logiciel avec le Modèle + de la capacité de soutien de la dette (DSM+), outil d'analyse destiné à aider les responsables des pays à formuler une stratégie nationale de la dette – intégrant l'allègement de la dette ou de nouvelles possibilités de prêt – qui soit rationnelle, durable et compatible avec les politiques macroéconomiques à long terme.

35. De nombreuses autres activités de la CNUCED mettent de plus en plus l'accent, par le biais de la formation et de l'appui institutionnel, sur le développement de la capacité endogène des bénéficiaires. Des activités telles que celles entreprises dans les domaines du droit et de la politique de la concurrence, du commerce et de l'environnement, de l'appui aux organismes de promotion de l'investissement, des transports, de la logistique, des douanes et de la facilitation du commerce illustrent comment la formation de fonctionnaires est associée à l'appui au renforcement des institutions locales, représentant un effort de longue haleine qui doit être financé avec des ressources prévisibles.

Tableau 4

Dépenses de coopération technique, par région et par programme, 2000-2003
(en milliers de dollars É.-U.)

	2000	2001	2002	2003	
	Montant	Montant	Montant	Montant	%
Total	24 184	23 152	21 832	27 788	100,0
<i>Par région:</i>					
Afrique	5 219	4 232	3 025	3 842	13,8
Asie et Pacifique	4 534	3 696	3 923	5 503	19,8
Amérique latine et Caraïbes	1 376	1 820	2 008	2 239	8,1
Europe	845	851	1 006	906	3,3
Interrégionales	12 211	12 553	11 871	15 299	55,1
<i>Par programme:</i>					
Mondialisation et stratégies de développement	2 353	2 296	2 818	3 185	11,5
Commerce international des biens et services, et des produits de base	4 232	4 819	4 394	6 881	24,8
Investissement, technologie et développement des entreprises	3 346	3 274	4 260	5 339	19,2

	2000	2001	2002	2003	
	Montant	Montant	Montant	Montant	%
Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale	9 720	8 624	8 009	9 066	32,6
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays insulaires en développement	2 439	2 262	365	806	2,9
Services consultatifs interdivisions	1 269	848	1 054	1 178	4,2
Direction exécutive et gestion, et services d'appui	826	1 030	933	1 332	4,8
<i>Dont: PMA</i>	<i>10 492</i>	<i>10 000</i>	<i>6 327</i>	<i>8 863</i>	<i>31,5</i>

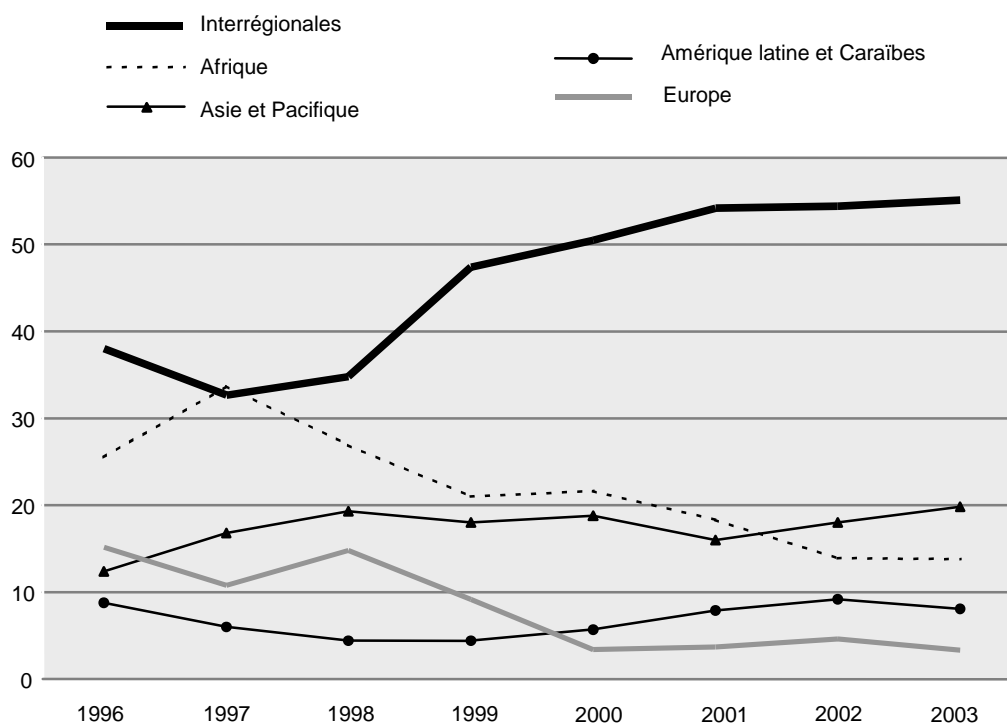
B. Lien entre les travaux d'analyse et les activités de coopération technique⁴

36. L'appui technique au Groupe intergouvernemental des 24 pour les questions monétaires internationales et le développement (G-24) est un bon exemple de la manière dont les analyses du secrétariat de la CNUCED aident directement les pays en développement à participer aux négociations sur les questions internationales monétaires, financières et relatives au développement tenues au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale. Les études et notes de recherche communiquées par le G-24 visent à aider les pays en développement à définir des orientations concernant le financement extérieur, la dette et la gestion des taux de change et leur interaction avec les politiques de commerce et de développement. Ce projet est coordonné en commun par la CNUCED et le secrétariat du G-24, afin de garantir que les bénéficiaires en ont bien la maîtrise.

⁴ Par. 6 de la stratégie.

Graphique 4

Dépenses de coopération technique par région, 1996-2003 (Pourcentage des dépenses annuelles totales)



37. Depuis les négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, le secrétariat de la CNUCED a acquis de larges compétences dans le domaine du commerce des services, en particulier grâce à ses analyses sectorielles. Ces travaux de recherche ont été systématiquement pris en compte et diffusés dans les activités de coopération technique relatives au commerce des services. Les travaux récemment entrepris pour évaluer la libéralisation du commerce des services consolident l'interaction entre la recherche et l'assistance aux prestataires de services des pays en développement.

38. Les activités de coopération technique – la formation en particulier – sont la manière la plus efficace de diffuser les résultats des analyses du secrétariat, comme l'a montré, par exemple, l'atelier de formation sur le commerce et la pauvreté organisé conjointement par la CNUCED et l'Institut de la Banque mondiale. Les conclusions du *Rapport sur les pays les moins avancés 2004* de la CNUCED, consacré au commerce et la pauvreté, ont constitué le principal matériel pédagogique utilisé lors de cet atelier destiné à un groupe de décideurs de PMA et d'autres pays en développement.

39. La relation entre les travaux d'analyse de la CNUCED et ses activités de coopération technique est à double sens: les travaux de recherche nourrissent la conception et l'exécution des activités tandis que l'expérience acquise sur le terrain suscite de nouvelles analyses et permet de vérifier les résultats. Ce cercle vertueux est notamment illustré par les travaux entrepris sur les liens entre les politiques de commerce, de développement et de réduction de la pauvreté.

Un autre exemple est celui des analyses des «stratégies de sortie» élaborées pour les pays en développement qui sont sur le point de quitter la catégorie des PMA.

40. En général, il existe une interaction claire et efficace entre les travaux de recherche et l'assistance de la CNUCED dans toutes les unités administratives et divisions du secrétariat: les connaissances sont utilisées et diffusées dans le cadre des activités opérationnelles et sont constamment enrichies par les enseignements pratiques ainsi tirés. On pourrait parvenir à une interaction plus large si davantage d'activités interdivisions étaient entreprises, en intégrant les connaissances analytiques et pratiques de la CNUCED dans deux ou plusieurs domaines thématiques de compétence.

C. Partenariats avec d'autres organisations et avec la société civile⁵

41. Les services de coopération technique de la CNUCED continuent d'être fournis en coopération étroite avec d'autres organismes et entités apportant une assistance technique liée au commerce et à l'investissement.

42. Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés (Cadre intégré) et le Programme intégré d'assistance technique (JITAP) illustrent la conception que la CNUCED a de la coopération technique, qui se caractérise par une collaboration étroite avec d'autres organismes fournissant une assistance technique liée au commerce.

43. À la onzième session de la Conférence, le point de l'ordre du jour intitulé «Un partenariat pour le développement» et le lancement de multipartenariats concrets dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, des produits de base, de l'investissement, du renforcement des capacités et de la formation sont pleinement conformes aux lignes directrices définies dans la stratégie de coopération technique.

44. Dans les quatre domaines susmentionnés, un grand nombre de dispositifs et de partenaires sont associés dans des activités communes de recherche et de coopération technique. Ces partenariats visent à optimiser, grâce à des activités conjointes, l'impact que peuvent avoir des entités différentes aux origines et aux expériences diverses. Ces partenariats sont conçus pour être profitables à tous, aussi bien – et selon des modalités souples – aux entreprises publiques et privées, aux autorités nationales et régionales, aux petites et grandes entreprises, à la société civile et aux milieux économiques ainsi qu'à l'administration publique et aux universités.

45. Lors de la onzième session de la Conférence, une attention particulière a été accordée aux partenariats. En fait, de nombreuses activités de coopération technique de la CNUCED reposent depuis longtemps sur différents types de partenariat. Cela est le cas notamment du renforcement des capacités dans les domaines du commerce et de l'environnement et de la biodiversité; de la coopération avec l'Organisation mondiale des douanes sur les questions douanières et la facilitation du commerce; de plusieurs activités de promotion de l'investissement associant des partenaires nationaux et régionaux; de projets relatifs aux politiques et négociations commerciales exécutés avec le PNUD aux niveaux régional et national; du projet récent de la

⁵ Par. 15 de la stratégie.

Commission européenne et de la CNUCED sur les questions commerciales exécuté au Bangladesh; et de nombreux autres projets associant divers partenaires tels que les commissions régionales de l'ONU, la Chambre de commerce internationale et la Banque mondiale. Enfin, de nombreux projets de coopération technique relatifs aux questions commerciales associent l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Centre du commerce international (CCI).

D. Maîtrise, par les bénéficiaires, d'activités répondant à leurs demandes⁶

46. Au cours des prochaines années, les activités de coopération technique de la CNUCED seront de plus en plus élaborées sur mesure. Les partenaires nationaux et régionaux, définis par les bénéficiaires, sont désormais placés au centre de la conception et de l'exécution des projets. De manière croissante, les projets sont donc conçus au cas par cas sans reproduire un modèle donné. En outre, dans de nombreux projets, en particulier ceux ayant trait au commerce et à l'investissement, les connaissances de la CNUCED sont diffusées auprès des bénéficiaires avec le savoir-faire nécessaire à leur adaptation et à leur transformation en fonction des besoins locaux.

47. Le rôle central que jouent les autorités nationales dans la maîtrise des politiques de commerce, de développement et de réduction de la pauvreté est à l'origine de l'évolution vers des activités sur mesure: l'assistance de la CNUCED doit être concrètement intégrée dans les plans nationaux, en s'adaptant à leurs caractéristiques et en conférant une plus grande responsabilité aux acteurs nationaux.

48. Cette tendance va de pair avec le rôle croissant que jouent les partenaires locaux dans les activités de la CNUCED et est conforme aux objectifs de maîtrise nationale évoqués dans la stratégie. Par exemple, le projet de directives pour l'évaluation des besoins et des priorités dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports pour les PMA vise à aider les acteurs nationaux à concevoir des programmes sur mesure pour respecter à la fois les règles du commerce international et leurs priorités nationales; les compétences de la CNUCED dans ce domaine sont adaptées aux besoins locaux par les utilisateurs eux-mêmes.

49. D'autres exemples de cette tendance à l'élaboration d'activités sur mesure maîtrisées par les bénéficiaires et répondant à leurs demandes existent dans le domaine des négociations commerciales, où, par définition, l'objectif est d'accroître les capacités nationales en phase avec la politique commerciale du pays. Cela est particulièrement vrai de l'assistance que la CNUCED fournit aux pays adhérant à l'OMC: les projets sont adaptés aux besoins des pays, conçus et exécutés en consultation étroite avec les autorités nationales et ne peuvent être automatiquement reproduits ailleurs.

E. Priorité aux pays en développement ayant les plus grands besoins⁷

50. Outre sa participation au Cadre intégré, la CNUCED exécute des activités de coopération technique à l'appui de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins

⁶ Par. 10 de la stratégie.

⁷ Par. 5 de la stratégie.

avancés pour la décennie 2001-2010, ainsi que du Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit, ainsi que du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

51. Les activités relatives au Programme spécial de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement sont organisées autour de deux axes principaux: la coordination interdivisions des activités de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, d'une part, et les projets spécialement destinés à chacun de ces trois groupes de pays, d'autre part. Le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA comprend deux comptes: le premier compte est géré par le Programme spécial et finance des activités spécifiques alors que le deuxième compte finance des activités consacrées aux PMA, mais exécutées par les divisions compétentes. Compte tenu de la multiplicité des tâches à exécuter pour répondre aux besoins de ces pays, le rôle des fonctionnaires des divisions chargés des PMA devrait être renforcé et devrait aussi s'étendre aux activités menées en faveur des pays en développement sans littoral et des pays insulaires en développement.

52. L'attention accordée à la maîtrise des pays et au renforcement de leur capacité d'élaborer leurs propres stratégies de commerce, de développement et de réduction de la pauvreté continuera de guider les travaux d'analyse de la CNUCED ainsi que les activités de coopération technique en faveur des pays en développement ayant les plus grands besoins. En particulier, à court et à moyen terme, la CNUCED veillera essentiellement à ce que son assistance soit effectivement intégrée et contribue aux politiques nationales et à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

F. Suivi et évaluation⁸

53. À la session du Groupe de travail tenue en octobre 2003, il a été convenu que les instruments et critères utilisés pour suivre et évaluer les activités de coopération technique de la CNUCED étaient appropriés. Les incidences sur le développement et le rapport coût-efficacité ont été réaffirmés comme les principaux critères. Selon les termes de la stratégie, «certains projets et programmes feront l'objet d'une évaluation indépendante en accord avec le ou les pays bénéficiaires et le ou les donateurs. Il s'agira d'évaluer l'efficacité des activités par rapport aux objectifs fixés et de proposer des recommandations concrètes pour remédier aux carences. Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sera saisi chaque année d'une étude approfondie sur un programme de coopération technique.»

54. Les objectifs de développement des capacités inscrits dans la stratégie exigent que l'on définisse bien les thèmes et les instruments de chaque activité. Les critères et indicateurs de résultat utilisés pour les évaluations doivent être fixés en conséquence. Cette tâche peut parfois s'avérer très complexe, en particulier lorsque des indicateurs quantitatifs ne peuvent être utilisés. Cela est particulièrement vrai des projets qui visent à améliorer le processus d'élaboration des politiques et à accroître les capacités de négociation, les capacités législatives et institutionnelles,

⁸ Par. 17 à 22 de la stratégie.

la participation de la société civile et des entrepreneurs, l'impact de la constitution de réseaux ou les liens entre les politiques macroéconomiques et les politiques microéconomiques, entre autres projets de la CNUCED. Toutes les parties associées à la conception des activités (donateurs, bénéficiaires et secrétariat) doivent s'entendre sur des critères et indicateurs adaptés au type de projet concerné et propres à permettre une évaluation objective. Cette tâche est plus complexe lorsque les objectifs portent sur des résultats à long terme et exigent plusieurs actions parallèles alors que les ressources allouées sont réparties en financements à court terme et entre des projets distincts.

55. Au cours des dernières années, les évaluations de projets ou de programmes particuliers réalisés par la CNUCED ont montré que des progrès constants avaient été accomplis sur les plans de la précision et de l'efficacité concernant les objectifs à atteindre, les incidences sur le développement et les ressources disponibles. Une meilleure compréhension des besoins en matière de développement des capacités permettra d'améliorer la conception des critères et indicateurs de projet ainsi que le suivi et l'évaluation. Comme indiqué dans la stratégie, le Service de la coopération technique continuera d'apporter une assistance dans ce domaine. Les améliorations récentes sont illustrées dans les évaluations des cours organisés sur «les principales questions qui se posent sur la scène économique internationale» (par. 166 du Plan d'action de Bangkok), qui sont systématiquement effectuées par les stagiaires et les formateurs. Ces évaluations ont été régulièrement améliorées et affinées depuis 2001 afin d'évaluer la qualité de chaque module de formation tant du point de vue de la forme que du fond.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

56. La stratégie lancée en octobre 2003 privilégie les activités de la CNUCED qui ont un impact sur le développement des capacités propres des bénéficiaires. Il est capital de diffuser les idées et les objectifs de la stratégie pour faire connaître les grandes orientations que le Conseil a données à la coopération technique de la CNUCED et susciter un consensus à leur égard. Dans sa décision 478 (L), le Conseil a invité le secrétariat à diffuser cette stratégie auprès de l'ensemble de son personnel, en particulier les responsables de projet, et à la promouvoir auprès des donateurs et des pays bénéficiaires. Depuis la fin 2003, plusieurs initiatives ont été prises dans ce domaine. Des réunions d'information avec des représentants de missions à Genève et à New York ont été organisées. La stratégie de coopération technique et les activités en cours ont été présentées à l'occasion notamment de la réunion ministérielle de la Banque interaméricaine de développement et de donateurs organisée à Washington D.C., en octobre 2003; de la réunion du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) avec les donateurs et les bénéficiaires tenue à Santiago du Chili en février 2004; et de la réunion du CAD/OCDE sur l'assistance liée au commerce qui s'est déroulée en mars 2004. Le personnel de direction du PNUD et les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement ont été informés de la teneur de cette stratégie. D'autres réunions organisées avec des donateurs et des bénéficiaires ont permis d'en présenter les dispositions. Davantage de réunions d'information internes sont prévues après la onzième session de la Conférence, notamment un cours de formation destiné aux responsables de projet de la CNUCED. La diffusion de l'information et le dialogue entre les donateurs, les bénéficiaires et le secrétariat constituent des activités permanentes qui doivent être systématiquement poursuivies après la onzième session de la Conférence, afin de consolider et d'élargir l'application de la stratégie de coopération technique.

57. D'un point de vue général et compte tenu de la brièveté de la période considérée, des progrès sont enregistrés dans la réalisation des objectifs de coopération technique fixés par le Conseil, en particulier concernant la maîtrise, par les pays, d'activités conçues sur mesure; l'accent mis sur les capacités institutionnelles à long terme des bénéficiaires; le renforcement du lien entre les compétences de la CNUCED et les politiques nationales de développement et de réduction de la pauvreté; ainsi que la rationalisation et l'élargissement des activités de formation dans tous les domaines de recherche de la CNUCED.

58. Le processus en cours doit être appréhendé dans le cadre de l'évolution des demandes dont font l'objet les services de coopération technique de la CNUCED. Au cours des derniers mois, une importance croissante a été accordée, dans les demandes d'assistance formulées par les pays en développement auprès du secrétariat, aux thèmes et aspects suivants: questions régionales et bilatérales dans les politiques et négociations relatives au commerce et à l'investissement, et leurs liens avec les processus multilatéraux; capacités institutionnelles et législatives de toutes les entités nationales participant à la conception et à la mise en œuvre des politiques de commerce et de développement; formation aux questions spécialisées et multisectorielles; partenariats universitaires pour satisfaire les besoins de recherche et de formation des pays en développement; questions se posant après l'adhésion de nouveaux membres à l'OMC; besoins en matière de facilitation du commerce et de logistique commerciale; compétitivité, technologie et réglementation; appui à l'élaboration de stratégies nationales d'ensemble relatives au commerce, à l'industrialisation et à la réduction de la pauvreté.

59. Tout en reconnaissant que des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie, il importe de déterminer les domaines dans lesquels il faut consacrer davantage d'efforts et d'attention – du point de vue des résultats positifs attendus dans les pays en développement, du rapport coût-efficacité des activités et de la prévisibilité des ressources humaines et financières disponibles.

60. Dans sa décision 478 (L), le Conseil a prié les donateurs et les bénéficiaires d'appuyer la stratégie et de mobiliser des ressources prévisibles et suffisantes pour sa mise en œuvre⁹, en particulier compte tenu «des objectifs à long terme qu'implique la priorité accordée au développement des capacités»¹⁰. Selon les termes de la stratégie, pour atteindre ces objectifs, «priorité sera donnée aux activités à long terme, en particulier par le biais de mécanismes de financement pluriannuel et d'opérations interdivisions reposant sur les priorités thématiques fixées dans le programme de travail de la CNUCED»¹¹.

61. Pendant la période 2003-2004, à quelques exceptions près, les activités financées à court terme sont restées majoritaires dans les projets de la CNUCED. Dans certains cas, des activités qui avaient des objectifs à long terme tels que l'appui institutionnel ont, paradoxalement, fait l'objet de financements annuels. La fragmentation de la coopération technique de la CNUCED en une multiplicité de petites activités exécutées sur des thèmes subsidiaires et avec des objectifs

⁹ Par. 7 de la décision.

¹⁰ Par. 23 de la stratégie.

¹¹ Par. 23 de la stratégie.

spécifiques plutôt que dans le cadre de programmes intégrés ne va pas dans le sens de la stratégie. Les activités répondant aux demandes exprimées par des bénéficiaires qui en ont la responsabilité ne coïncident pas toujours avec la structure, les domaines et les objectifs des ressources extrabudgétaires de la CNUCED tels que déterminés par les donateurs. Davantage d'activités devraient être consacrées à des thèmes interdivisions adaptés aux stratégies de commerce et d'investissement à long terme des pays en développement. Les donateurs et les bénéficiaires sont encore peu informés des formes d'assistance que la CNUCED peut apporter, d'où la nécessité d'améliorer la communication entre les missions sises à Genève et les décideurs en poste dans les capitales. En général, il est plus facile aux donateurs et aux bénéficiaires de la CNUCED de définir les besoins à court terme et d'affecter des ressources à des opérations précises plutôt que de soutenir des activités générales à long terme qui optimiseraient l'impact des compétences de la CNUCED sur le commerce et le développement.

62. Compte tenu de sa décision sur la coopération technique et en particulier de la nécessité de privilégier les activités durables à plus long terme, le Conseil pourrait envisager de créer quatre fonds d'affectation spéciale pluriannuels qui recevraient les contributions de multiples donateurs et qui porteraient chacun sur un thème précis (ce qui reviendrait à établir un fonds d'affectation spéciale pour chaque division du secrétariat, outre le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA). Une fois que ces fonds d'affectation pluriannuels seraient en place, le Groupe de travail examinerait, à ses sessions de septembre, les plans de coopération technique des divisions pour l'année suivante. Chaque division continuerait d'être responsable de l'exécution des activités dans son domaine de compétence et informerait régulièrement les donateurs et les bénéficiaires des opérations financées par son fonds d'affectation spéciale. Les évaluations continueraient d'être réalisées selon les mêmes modalités (à savoir un programme thématique par an, en sus des évaluations ponctuelles qui s'avéreraient nécessaires).
